GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Représentation permanente auprès de
l'Office des Nations unies et des autres
organisations internationales à Genève

57ème session du Conseil des Droits de l'Homme

Point 3 – Panel biennal sur le droit au développement

Intervention du Luxembourg

18 septembre 2024

Monsieur le Président,

Le Luxembourg s'associe à la déclaration de l'Union européenne. Nous remercions le Haut-Commissaire et les panellistes pour leurs présentations.

En tant que centre financier international de premier plan, le Luxembourg est conscient de ses responsabilités : au-delà de notre aide publique au développement de plus de 1% de notre revenu national brut, nous mettons en œuvre d'autres réformes ambitieuses. Le Ministère des Finances a lancé un plan d'action en 10 points pour la finance durable. Nous appliquons le cadre de l'OCDE pour prévenir l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices. Cet été, le Luxembourg a obtenu le meilleur résultat lors de la revue horizontale menée par le Groupe d'action financière internationale sur les entités qui assument un rôle de contrôleur d'entrée au système financier.

Au Conseil des droits de l'homme, le Luxembourg présente la résolution biennale sur le Programme 2030 et les droits humains ensemble avec le Chili. En janvier 2024, nous avons organisé une réunion intersessions sur l'intégration des droits humains dans les réformes de l'architecture financière internationale, qui a permis d'identifier bon nombre de recommandations, notamment en matière de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale.

Fin octobre, le Représentant permanent du Luxembourg le Forum Social de ce Conseil : le Forum se penchera sur la contribution du financement du développement pour l'avancement des droits humains de tous. Nous avons d'ores et déjà le plaisir de vous y inviter.

Merci de votre attention.

(241 mots – 1m30s)